

CALENDRIER SCOLAIRE
SECTEUR PRIMAIRE
2022-2023

2021-12-14



Service de garde
École José-Maria

AOÛT 2022				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

SEPTEMBRE 2022				
L	M	M	J	V
			1 ¹	2 ²
5	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ¹
12 ²	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16 ¹
19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ¹
26 ²	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30 ¹

OCTOBRE 2022				
L	M	M	J	V
3	4 ²	5 ³	6 ⁴	7 ⁵
10	11 ¹	12 ²	13 ³	14 ⁴
17 ⁵	18 ¹	19 ²	20 ³	21 ⁴
24 ⁵	25 ¹	26 ²	27 ³	28 ⁴
31 ⁵				

NOVEMBRE 2022				
L	M	M	J	V
	1	2 ¹	3 ²	4 ³
7 ⁴	8 ⁵	9 ¹	10 ²	11
14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17 ¹	18 ²
21 ³	22 ⁴	23 ⁵	24 ¹	25
28 ²	29 ³	30 ⁴		

DÉCEMBRE 2022				
L	M	M	J	V
			1 ⁵	2 ¹
5 ²	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ¹
12 ²	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16 ¹
19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ¹
26	27	28	29	30

JANVIER 2023				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10 ²	11 ³	12 ⁴	13 ⁵
16 ¹	17 ²	18 ³	19 ⁴	20 ⁵
23 ¹	24 ²	25 ³	26 ⁴	27
30 ⁵	31 ¹			

FÉVRIER 2023				
L	M	M	J	V
		1 ²	2 ³	3 ⁴
6 ⁵	7 ¹	8 ²	9 ³	10
13 ⁴	14 ⁵	15 ¹	16 ²	17 ³
20 ⁴	21 ⁵	22 ¹	23 ²	24 ³
27 ⁴	28 ⁵			

MARS 2023				
L	M	M	J	V
		1 ¹	2 ²	3 ³
6	7	8	9	10
13	14 ⁴	15 ⁵	16 ¹	17 ²
20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ¹	24
27 ²	28 ³	29 ⁴	30 ⁵	31 ¹

AVRIL 2023				
L	M	M	J	V
3 ²	4 ³	5 ⁴	6	7
10	11	12 ⁵	13 ¹	14 ²
17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ¹	21 ²
24 ³	25 ⁴	26 ⁵	27 ¹	28 ²

MAI 2023				
L	M	M	J	V
1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4 ¹	5 ²
8 ³	9 ⁴	10 ⁵	11 ¹	12 ²
15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18 ¹	19
22	23 ²	24 ³	25 ⁴	26 ⁵
29 ¹	30 ²	31 ³		

JUIN 2023				
L	M	M	J	V
			1 ⁴	2 ⁵
5 ¹	6 ²	7 ³	8 ⁴	9
12 ⁵	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴
19 ⁵	20 ¹	21 ²	22 ³	23 ⁴
26	27	28	29	30

Journées de congé (17)
Journées pédagogiques (20)
Demi-journées pédagogiques
Journées pédagogiques flottantes :
1 ^{re} : 27 janvier 2 ^e : 24 mars
3 ^e : 11 avril 4 ^e : 19 mai
Semaine de relâche
101 ^{re} journée : 30 janvier 2023

Les 19 mai et 9 juin sont mobiles en fonction des dates d'examen du MEQ.

Le lundi 3 octobre 2022 est réservé pour les élections provinciales.

Centre
de services scolaire
des Trois-Lacs
Québec



Régie interne 2022-2023
Service de garde de l'école José-Maria

Régie interne 2022-2023

Technicienne : Véronique Dalcourt
514 453-8201 poste 2
sdg.jmaria@cstois-lacs.qc.ca

BIENVENUE

Il nous fait plaisir de vous accueillir au service de garde de l'école José-Maria. L'école est fière de vous offrir un service enthousiaste, dynamique et respectueux des enfants. Votre enfant découvrira un milieu stimulant où plusieurs activités lui seront offertes. Pendant les journées pédagogiques, le service de garde organisera pour votre enfant des activités enrichissantes qui lui permettront d'explorer de nouvelles activités en lien avec le projet éducatif de l'école.

Jenny Thibault, directrice

Véronique Dalcourt, technicienne du service de garde

ORIENTATION

Comme le service de garde est intégré à l'école, nous nous inspirons du projet éducatif de l'école afin de faire cheminer les enfants au service de garde. Le besoin d'activités et de tranquillité, les choix, la consultation, les cadres clairs et la valorisation des comportements positifs chez les élèves sont le centre de notre quotidien.



CODE DE VIE

Le respect des autres et de l'environnement est la règle d'or au service de garde. En **tout** temps, un comportement civilisé et poli est exigé de la part des enfants. Le code de vie de l'école se poursuit au service de garde car ce dernier est la continuité de l'école.

En cas de comportement inadéquat, le service de garde et la direction de l'école se réservent le droit de suspendre ou d'exclure un élève qui démontre de façon répétitive une conduite qui ne respecte pas le code de vie ou qui compromet la sécurité ou le bon fonctionnement du groupe.

CHANGEMENT DE COORDONNÉES

Vous devez aviser par écrit la responsable du service de garde ainsi que la secrétaire de l'école de tout changement.

PÉRIODE DE DEVOIRS

Une période de devoirs de 30 minutes est offerte au service de garde aux élèves de la 1^{re} à 6^e année.

L'éducatrice veille au bon fonctionnement de cette période consacrée à l'étude et aux travaux pratiques. Le parent a toutefois la responsabilité de vérifier le travail effectué et d'y apporter un encadrement et un soutien positif propre à motiver l'enfant.



HABILLEMENT

Les enfants doivent avoir des chaussures adaptées aux activités dans le gymnase pour le service de garde.

En toute saison, les enfants doivent être habillés confortablement et adéquatement afin qu'ils puissent participer aux activités.



ALIMENTATION

Chaque enfant doit apporter tout ce qui est nécessaire pour son repas et ses collations (ustensiles, condiments, vaisselles et serviettes de table).

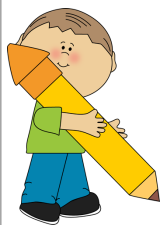
Un service de traiteur pour le dîner vous est offert. Consultez le site internet suivant pour plus d'informations: [LSA](#).

Les friandises, les barres de chocolat, les croustilles, les boissons gazeuses ainsi que les boissons énergisantes sont interdites au service de garde. **Les contenants de verre sont interdits.**

Considérant les risques d'allergie et des problèmes de santé chez certains enfants, la nourriture ne peut pas être échangée, ni partagée. Gare à tout ce qui contient des noix et arachides, nous avons des enfants sévèrement allergiques.



ARRIVÉE ET DÉPART



Les parents utilisateurs du service de garde doivent utiliser la porte située dans la cour de l'école, **pendant les heures du service de garde seulement**. Le matin à l'arrivée, vous devez signaler la présence de votre enfant au service de garde. Le soir, vous devez signaler votre présence à la technicienne ou à l'éducatrice en place. Celle-ci contactera l'éducatrice de votre enfant et vous pourrez l'attendre dans l'entrée du service de garde. Vous devez signer le registre de départ avant de quitter le service de garde.

En fin de journée, l'enfant doit s'assurer d'avoir tous ses effets car il sera impossible de retourner dans sa classe après l'école.

Si vous venez chercher votre enfant, il doit quitter avec vous et ce, même s'il désire continuer son activité.

SÉCURITÉ

➡ Un enfant ne peut quitter le service de garde seul le soir à moins d'avoir une autorisation écrite du parent. Une personne autorisée peut venir chercher l'enfant à la condition que la personne soit indiquée sur le formulaire d'inscription ou que la technicienne en ait été avisée.

➡ Selon la politique de transport en vigueur au centre de services scolaire des Trois-Lacs, votre enfant doit avoir une seule adresse le matin et une seule adresse le soir. Donc, si vous inscrivez votre enfant le soir au service de garde, l'école devient son adresse du soir.

➡ Vous devez toujours venir chercher votre enfant à l'école. Des passes spéciales pour l'autobus pourront être émises par la secrétaire de l'école pour des situations exceptionnelles seulement.

➡ Pour des raisons de sécurité, si un parent a la garde légale exclusive de son enfant, une copie de l'ordonnance juridique et une photographie doivent nous être fournies.

CHANGEMENT DE FRÉQUENTATION: Un préavis de 1 semaine est demandé pour toute réduction ou cessation d'utilisation, sans quoi, les frais de garde seront exigés.

INSCRIPTIONS

Les parents qui veulent inscrire leur enfant, doivent remplir un formulaire annuellement peu importe le type de fréquentation.

HEURES ET CALENDRIER D'OUVERTURE



Heures d'ouverture: De 6 h 45 à 8 h 40

De 11 h 28 à 12 h 43

De 14 h 25 à 18 h

L'heure de fermeture du service de garde doit être respectée. **Tout retard entraînera automatiquement des frais de 5 \$ par tranche de 10 minutes.** Le parent signera alors la feuille de retard remise par l'éducatrice présente. Les frais se retrouveront sur la prochaine facture du parent.



Calendrier:

Ouverture: -De la première journée à la dernière journée de classe inscrite au calendrier scolaire
-Lors des journées pédagogiques

Fermeture: -Jours de congé prévus au calendrier scolaire
-Semaine de relâche scolaire
-Les journées de forces majeures: tempêtes, panne d'électricité et urgences

Le service de garde pourrait être dans l'obligation de fermer au courant de la journée pour des raisons majeures telle une panne d'électricité, un bris de chauffage, etc. Si votre enfant est déjà à l'école, soyez assurés qu'il ne quittera pas l'école sans que nous vous ayons contacté au préalable (parents ou personne à contacter en cas d'urgence au dossier de l'enfant).

TARIFICATION

Enfant régulier : 8,95\$ *tarif sujet à changement selon les directives du M.E.E.S.*

Fréquentation: 1 jour par semaine et plus, 2 périodes par jour.

Frais des journée dîneurs: 2,00\$ par dîner

Enfant sporadique :

facturé par période,

Bloc du matin : 3,25\$

Bloc du dîner: 2 00\$ par dîner ou frais journalier

Bloc d'après-midi : 8,25\$



PRÉSENCES ET ABSENCES

Le personnel du service de garde doit être avisé avant **11 heures** de tout changement à l'horaire ou toute absence.

Pour un enfant à temps plein, les frais de garde lors des absences ne sont pas remboursables et vous seront facturés, sauf en cas de maladie grave qui causerait une absence de 3 journées consécutives et plus; un crédit pourrait alors être accordé, sur présentation d'un avis médical, après entente avec la direction de l'école et la technicienne du service de garde.

PAIEMENT



Un état de compte est envoyé une fois par mois par courriel ou en version papier.

Vous pouvez payer de 4 façons:

1-par internet

2-par carte débit.

3- par un chèque libellé à l'ordre du Centre de Services scolaire des Trois-Lacs.

4-en argent comptant.

Un état de compte impayé après 15 jours consécutifs (2 semaines) sera considéré en retard de paiement.

RETARD DE PAIEMENT

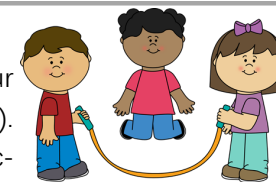


Tout retard de paiement atteignant un montant de 200 \$ par enfant privera automatiquement le ou les enfants de la fréquentation du service de garde.

Le parent en sera alors avisé par écrit, par la technicienne du service de garde et la direction. Une fois le montant réglé, le ou les enfants pourront réintégrer le service de garde.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Le coût est de 15,30\$ de frais de garde par jour pour tous les enfants. (réguliers ou sporadiques). Ce frais est sujet à changement selon les directives du M.E.E.S. ou du Centre de service scolaire des Trois-Lacs.



Des coûts supplémentaires peuvent être demandés pour les activités

Veuillez noter que si vous inscrivez votre enfant à la journée pédagogique et que celui-ci est absent, les frais et le coût de l'activité vous seront tout de même facturés.

Toutes les informations importantes pour les journées pédagogiques sont sur le formulaire d'inscription.

Il est à noter que si vous inscrivez votre enfant à la journée pédagogique, vous devez respecter cette inscription car les réservations et les horaires de travail des éducatrices sont faits selon le nombre d'enfants inscrits. De plus, si vous inscrivez votre enfant après la date limite, il sera accepté seulement s'il reste de la place.

REÇU D'IMPÔT

Des reçus d'impôt seront émis au plus tard le 28 février. Ce relevé sera émis au nom du parent payeur des frais de garde. **Aucun transfert ne pourra être effectué.**

Les enfants bénéficiant du tarif de 8,95\$ par jour recevront un reçu d'impôt pour le fédéral seulement. **Les frais d'activités pendant les journées pédagogiques ne sont pas éligibles à une déduction fiscale.**

MALADIE

Si un enfant est souffrant, le parent sera avisé dans les plus brefs délais et devra prendre les mesures nécessaires pour venir chercher l'enfant.

Le service de garde respecte la politique des premiers soins et de secourisme de la centre de services scolaire des Trois-Lacs.

